

Géré par l'espace Jeunes adultes du service municipal de la jeunesse (SMJ), le passeport baby-sitting a pour projet de mettre en relation des parents à la recherche d'un(e) baby-sitter avec des jeunes Chevillais cherchant un travail ponctuel.

## COMMENT ÇA MARCHE ?

Ce service de mise en relation est géré par l'espace jeunes adultes qui rencontre tous les jeunes déposant leur candidature. Tous seront reçus pour un entretien où leur sont expliquées les démarches à suivre et notamment la formation obligatoire qu'ils sont amenés à suivre pour prétendre à ce type de mission. Cette formation est menée en partenariat avec le service de la Petite Enfance puisqu'un parcours de sensibilisation à la garde d'enfant (obligatoire pour l'obtention du passeport) leur est proposé.

À la clé, un « passeport baby-sitting » leur est remis. Ce document atteste de leur inscription et de leur engagement dans le dispositif.

## LES MODALITÉS D'INSCRIPTION

### Pour s'inscrire, il faut:

- ▶ être Chevillais
- ▶ avoir entre 18 et 25 ans (30 ans si vous êtes étudiant)
- ▶ avoir de l'expérience professionnelle ou des aptitudes dans ce domaine
- ▶ déposer son dossier de candidature (CV + lettre de motivation) à l'espace jeunes adultes du SMJ.

## ET APRÈS ?

Une fois le réseau de jeune baby-sitter créé, tout parent faisant face à un besoin occasionnel de mode de garde pourra prendre contact avec l'Espace jeunes adultes afin de trouver le baby-sitter de son choix.

**MAIRIE DE CHEVILLY-LARUE**

88 Avenue Du Général De Gaulle  
94 669 Chevilly-Larue Cedex

☎ 01 45 60 18 00

📠 01 49 78 01 36

